

Info-municipal - Avril 2022

Un gros merci à tous nos bénévoles

En ce mois d'avril, nous tenons à prendre le temps de remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur personne. Votre travail est grandement apprécié.

Le thème de l'édition 2022 de la Semaine de l'action bénévole, Le **bénévolat** est l'empathie en action, confirme le lien étroit entre le **bénévolat** et l'empathie. Ce lien profondément humain est au cœur de l'amélioration du bien-être des gens et de la résilience des collectivités.

*Si le bénévole n'est pas payé,
ce n'est pas parce qu'il ne vaut
rien. C'est qu'il n'a pas de prix.*



Merci encore aux gens qui s'impliquent!



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude



COÛT D'INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR

Le service d'animation estivale sera de cinq (5) jours par semaine pendant sept (7) semaines, débutant le 27 juin au 12 août.

Les enfants inscrits doivent:

être âgés de quatre (4) ans avant le 1er janvier 2022 à douze (12) ans

Le coût d'inscription est fixé à **180\$** pour le 1er enfant inscrit, de **175\$** deuxième enfant et **170\$** pour les autres enfants inscrits de la même famille et ce incluant toutes les sorties de l'année pour les enfants du territoire.

COÛT D'INSCRIPTION CAMP DE JOUR de 9h à 16h00

Nombre d'enfants dans la même famille	1	2	3	+ coût additionnel par enfant (4,5 et +)	Non-résident Coût par enfant
Coût annuel	180\$	355\$	525\$	170\$	250\$

Le coût d'inscription des jeunes de l'extérieur est fixé à **250\$** par enfant.

COÛT SERVICE DE GARDE de 7h à 9h et de 16h à 17h30

Nombre de jours de garde	17 jours	Été complet
Coût par enfant	70\$ par enfant	100\$ par enfant

Téléchargez le formulaire via le site: www.municipalité.st-claude.ca



Campagne du pain partagé 2022

Vendredi 15 avril 2022

2 points de distribution :

Coin Route de l'église et rang 7

Coin rang 8 et chemin st pierre



Pain a 5\$

En collaboration les chevaliers de Colomb et pompier de St-Claude

VENTE DE GARAGE SANS PERMIS

La municipalité permet à ses citoyens de faire une vente de garage ouverte à toute la population le 21 et 22 mai prochain, et ce gratuitement!

Vous avez simplement à téléphoner au bureau municipal avant le 28 avril prochain, pour réserver votre publicité et votre permis sans frais!

Pénélope Houle
Officier en bâtiment et en environnement



FINANCEMENT RÈGLEMENT EMPRUNT 2021-328 TRAVAUX DE VOIRIE

Pour faire suite aux travaux du RÈGLEMENT NO 2021-328 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de voirie et de pavage du chemin Larochelle, du chemin Saint-Pierre, d'une partie du chemin St-Cyr, d'une partie de la rue Gérard, de la rue Lepage-Vigneux, pavage du stationnement du centre Aux Quatre Vents.

ADJUDICATION DU CONTRAT - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

La Municipalité de Saint-Claude a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mars 2022, au montant de 865 700 \$;

A la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	Prix : 100,00000	Coût réel : 2,69000 %
2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	Prix : 98,86300	Coût réel : 2,73918 %
3- BANQUE ROYALE DU CANADA	Prix : 100,00000	Coût réel : 2,96000 %

La Municipalité de Saint-Claude accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DES SOURCES pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2022 au montant de 865 700 \$** effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2021-328.

LOCAL COMMERCIAL À LOYER

La municipalité dispose d'un local au 2^e étage de l'hôtel de ville pour commerce et gens d'affaires.

Si cela vous intéresse, contactez France Lavertu, bureau municipal au 819 845-7795 poste 1, pour une visite des lieux et connaître les modalités.



POUR RÉCUPÉRER MES PILES, C'EST À L'HÔTEL DE VILLE !

Vous n'avez plus aucune raison de jeter vos piles et téléphones cellulaires à la poubelle.

En effet, toutes les municipalités de la MRC ont au moins un endroit où vous pouvez vous en débarrasser gratuitement :

À VOTRE HÔTEL DE VILLE ou à votre bureau de poste de Saint-Claude!



RÉCUPÉRATION DE VETEMENT- L'ESTRIE MET SES CULOTTES.

La municipalité, en collaboration avec Récupex, organise une collecte de vêtements (vieux, bons, troués, souliers, sacs à main et autres). Triez vos vêtements.

Un contenant est installé près de l'hôtel de ville, dans le stationnement 295, Rte de l'Église

Pour plus d'informations,
Récupex Inc. 819-820-1300.



LES MATIÈRES RÉSIDUELLES INTERDITES DANS UN BAC ROULANT!

Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés.

Les médicaments périmés : ils doivent être apportés en pharmacie pour avoir l'assurance qu'ils soient éliminés de manière environnementale et sécuritaire.

Le matériel électrique et électronique : il existe des filières dédiées pour ce type de matière résiduelle. Vous pouvez les ramener à un distributeur. Vous pouvez également en faire don à une association ou le déposer dans un écocentre. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien cellulaire pour le reconditionner ou le donner à une association.

Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre bac ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des écocentres.

Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des écocentres.

Les pneus : ils doivent être ramenés dans un garage ou dans un écocentre. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour s'assurer qu'il reprend bien les anciens pneumatiques.

En déposant vos matières résiduelles au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

Assistez gratuitement au Cabaret-spectacle Regards sur la consommation le 23 avril

Pour célébrer le 50^e anniversaire de l'ACEF Estrie, nous invitons le public à un cabaret-spectacle le 23 avril en après-midi à la salle du Parvis (Sherbrooke). Par différentes prestations artistiques, nous porterons un regard critique sur la société de consommation et les droits des consommateurs. Entrée gratuite mais réservation requise au www.acefestrie.ca/50ans/evenements/ ou au 819-563-8144



**Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie**
Membre de l'Union des consommateurs



Nouvelles Service Incendie



Aux résidents

Par la présente, nous vous confirmons que la Municipalité a mandaté la firme **Groupe GPI** pour effectuer les visites de prévention et d'inspection contre les incendies, telles qu'exigées suite à l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Val Saint-François.



Date de ramonage pour l'année 2022 :

De mai à septembre 2022

Veuillez prendre note qu'on a plus besoin de signature sur place pour le ramonage. Un certificat vous sera délivré.

Les résidents qui désirent un rendez-vous pour faire l'intérieur, veuillez nous contacter.



Prendre note :

Le frais de ramonage est assumé par la municipalité sur les bâtiments principaux.

Si la trappe de récupération est située à l'intérieur, c'est au propriétaire à ramasser la suie.

Voici les tarifs à vos frais si vous désirez que le ramoneur le fasse.

Service de nettoyage complet intérieur

Nettoyage des tuyaux à fumée, si faut enlever le tuyau après le poêle **30.00\$ avant taxe**

Vidanger la suie à l'intérieur **24.00\$ avant taxe**

Sortir la balayeuse pour nettoyer **36.00\$ avant taxe**

Hors saison **121.20\$ avant taxe par conduit**

Jacques Gosselin

Ramonage Hébert

98 Rue Fillion, Asbestos (Québec) J1T 1B6

Tél : 819-260-1542 Courriel : ramonagehebert@gmail.com



Nouvelles Service Incendie



Permis de brûlages extérieurs et Certificats de foyers conformes

Tout comme les permis de brûlages extérieurs, (branches, abatis etc.) ce sont les garde-feu qui émettent les permis sous plusieurs critères. Ils répertorient les adresses, le lieu exact du brûlage par localisation sectorielle et prennent une photographie afin d'aviser la centrale d'appels 911. Cette démarche permet, entre autre, d'éviter des déplacements inutiles de la brigade en cas d'appels pour feu ou fumée apparente. (Notez que malgré un permis, une plainte pour nuisance nécessitera un tel déplacement.) Elle permet également à l'équipe de savoir avec exactitude où ont lieux les brûlages, donc les risques, quotidiens. EN RÉSUMÉ, UN PERMIS ÉVITE LA VISITE DES POMPIERS (si tout est fait dans les normes)!



Exemple de feu non conforme nécessitant un permis de brûlage à ciel ouvert.



Exemple d'installation de foyer extérieur conforme



Pour les permis de brûlage à ciel ouvert, (branches, abatis etc.) un permis est requis aux 24h puisque ce type de permis doit répondre à plusieurs critères variables quotidiennement. L'indice de la SOPFEU, la vitesse des vents, le diamètre et le volume des combustibles, la proximité d'autres potentiels combustibles etc...

Pour les foyers conformes, le certificat est valide pour l'année. Le garde-feu vérifie entre autre, la surface où repose le foyer, la présence d'un pare-étincelle et ou d'une cheminée, différentes distances etc.

***Note pour tous les foyers extérieurs certifiés en 2020 :** Les garde-feu repasseront dès le 1^{er} avril, afin de renouveler le certificat et de photographier la zone de feu pour compléter le dossier. Comme mentionné l'an dernier, si rien n'a bougé, ce sera renouvelé!

Cette année, Yannik Scrosati et David St-Pierre sont les garde-feu.

Pour information au sujet des foyers conformes ou des brûlages à ciel ouvert :
(Permis requis entre le 1^{er} avril et le 15 novembre)

Appeler entre 10h00 et 18h00 - si possible une journée d'avance
Yannik Scrosati, Matricule 54, Pompier et Garde-feu : 819 446-5943

David St-Pierre, Matricule 39, Pompier et Garde-feu: 819 345-2853

Jean Labrecque, Matricule 23, Directeur Incendie : 819 845-7795 poste 5



ÉCOCENTRE



MRC DU

**VAL-
SAINT-
FRANÇOIS**

De culture innovante

HEURES D'OUVERTURE - 2022

Ouvert du 27 avril au 26 novembre

DIMANCHE - LUNDI- MARDI → **FERMÉ**
MERCREDI - JEUDI - VENDREDI → **9 H À 17 H**
SAMEDI → **9 H À 15 H**



666, chemin Keenan, Melbourne

INFORMATION

T. 819 826-6505 poste 321 / 819 845-2544

mrc@val-saint-francois.qc.ca

val-saint-francois.qc.ca



ÉCOCENTRE



MRC DU

**VAL-
SAINT-
FRANÇOIS**

De culture innovante

TARIFICATION 2022

- MATELAS ET MEUBLES REMBOURRÉS → 15.00 \$ / morceau
- BARDEAU D'ASPHALTE TRIÉ → 90.00 \$ / m3
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NON VALORISABLES → Voir la grille ci-dessous

Exemples : fenêtre papier noir, bois avec métal ou plastique, gypse, laine isolante, recouvrement de vinyle.

Le bois et le bardeau d'asphalte ne font pas partie de cette catégorie.

Gratuit si moins de 0.5 m3

VOLUME (M3)	TARIFICATION MULTIMATIÈRES	VOLUME (M3)	TARIFICATION MULTIMATIÈRES
0.5 m3	15.00 \$	3 m3	90.00 \$
1 m3	30.00 \$	3.5 m3	105.00 \$
1.5 m3	45.00 \$	4 m3	120.00 \$
2 m3	60.00 \$	4.5 m3	135.00 \$
2.5 m3	75.00 \$	5 m3	150.00 \$



0.5 m3 : comparable à un bac de 360 litres

GRATUIT

- Bois, branches
- Briques et béton non armé
- Carton
- Électroménager
- Herbe et feuilles
- Matériel électronique
- Matériel réutilisable
- Métal
- Plastique agricole
- Résidus domestiques dangereux
- Styromousse
- Verre
- Vêtements
- Tubulures acéricoles
- Terre non contaminée

Nouveau service

SERVICE
INFORMATIQUE
DAVID BLODGETT

30 ans
dans le domaine
informatique

Service informatique
Résidentiel et commercial
sur place

- Vente d'ordinateurs neufs et usagés. Support Windows et Mac OS.
- Formation personnalisée pour les ordinateurs, cellulaires, tablettes.
- Support complet de votre parc informatique incluant le câblage

Vous planifiez une nouvelle maison/bureau?
Des rénovations?
Mieux planifier pour éviter les mauvaises surprises.



■ 292, RANG 8, SAINT-CLAUDE ■ 819 578-0231 ■ dblodgett@sctdb.ca



Action Sport Vélo
ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
Windsor : 83, rue Saint-Georges
Valcourt : 833, rue Saint-Joseph

VENDREDI 13 MAI 2022 : GRANDE VENTE DE VÉLOS POUR ENFANTS

8,70 \$ plus taxes = 10 \$ chacun peu importe le style, le modèle ou la marque

Super aubaine pour les garderies, les organismes communautaires ou tout simplement pour offrir en cadeau à un membre de votre famille!

GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS, VOS DONS SONT LES BIENVENUS!

Passez à l'**ACTION** : rapportez le tout aux deux adresses mentionnées ci-dessus.

Déposez-y vos articles de **SPORT** : sacs et bâtons de golf, raquettes de tennis, patins à roues alignées, souliers de soccer, gants de balle molle, casques, etc.

Donnez une deuxième chance à votre **VÉLO** usagé d'être remis à neuf et d'en faire bénéficier une autre famille.

VOS DONS DE VÉLOS ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SONT ACCEPTÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE!

BAC DE RÉCUPÉRATION POLYSTYRÈNE

Le projet pour l'installation des points de dépôt municipaux pour la récupération du polystyrène se poursuit. La fabrication des bacs par l'entreprise *Millette et fils* de Lawrenceville est terminée et les bacs seront **installés en mai prochain.**

Un bac de récupération pour le polystyrène sera installé **en mai prochain au garage municipal, 568, rue Gérard.** Vous pouvez commencer à trier la styromousse. Trois types de styromousses seront acceptés et valorisés. Il vous suffira de bien les trier en trois catégories et de les déposer dans les contenants appropriés, identifiés; ISOLATION, ALIMENTAIRE ou EMBALLAGE



IMPORTANT:

- Retirer les étiquettes; • Décoller les rubans adhésifs
- Enlever les tampons absorbants
- Retirer les couvercles
- Rincer tous les résidus alimentaire



NOURRIR LES CANARDS. UN GESTE QUI A DES CONSÉQUENCES

- Le fait de nourrir les canards les attire à un endroit spécifique qui devient vite couvert d'excréments et peu hygiénique.
- Les canards produisent par leurs excréments, 5 fois plus de coliformes qu'un humain par jour. Ces mêmes coliformes sont les principaux hôtes des parasites qui causent la dermatite du baigneur.
- Le pain ne fait pas partie du régime alimentaire naturel des canards. Il rassasie, mais ne nourrit pas. Les canards se nourrissent de matières végétales, d'invertébrés, de mollusques et de graines.
- Les canards s'habituent très vite à être nourri par les humains et ils cessent alors de migrer. Mais qu'arrivera-t-il cet hiver lorsqu'il fera -30 °C et que le couvert de glace rendra leur nourriture inaccessible ?



Durant l'été le lac Boissonneault fournit toute la nourriture nécessaire à l'alimentation des canards.

Afin d'éviter une surpopulation de canards, **nous devons cesser de les nourrir.** Ce geste ne les fera pas disparaître, ils mèneront leur vie libre et sauvage, comme il se doit !

Journée de la Terre : 8 idées pour sauver la planète à domicile

Voici une sélection d'idées et astuces écolos
à mettre en œuvre le 22 avril 2022 puis les poursuivre toute la vie !

Niveau de difficulté n°1

- 1 - Éteindre complètement les appareils électriques.
- 2 - Éteindre la lumière quand vous sortez d'une pièce.
- 3 - Ne rien acheter de neuf pendant un **jour** (ou un an !)

Niveau de difficulté n°2

- 4 - Ramasser des déchets en s'amusant.
- 5 - Recycler vos vieux livres.
- 6 - Faire un grand ménage de printemps écolo



Niveau de difficulté n°3

- 7 - Fabriquez votre propre lombricomposteur

Nous encourageons nos citoyens à faire un geste pour le Jour de la Terre!

Le conseil municipal invite les citoyens à faire un geste à saveur environnementale (recyclage, corvée de nettoyage printanier dans le fossé en face de votre propriété, co-voiturage, faire pousser vos propres fines herbes, etc.) dans le cadre du Jour de la Terre, le 22 avril, et tout au long du mois d'avril!



Rapport financier 2021

Les états financiers préparés par la firme MNP pour l'année 2021 sont déposés, présentés et acceptés.

Monsieur Louis Desautels, représentant de la firme GAGNE DESAUTELS CPA INC., explique les états financiers 2021. Il confirme l'audit des états financiers par la firme MNP.

La santé financière et la situation de la municipalité reliée aux états financiers 2021 sont adéquates et positives.

Sommaires des résultats	Budget 2021 (\$)	Réalizations 2021 (\$)	Réalizations 2020 (\$)
Revenus de fonctionnement	2 160 000	2 473 270	2 344 556
Charges de fonctionnement	(1 943 800)	(2 426 704)	(2 377 716)
Excédent de fonctionnement	216 200	46 566	(33 160)
Amortissement des immobilisations	-	539 210	492 389
Produit de cession d'immobilisations	-	44 528	40 421
Gain à la cession d'immobilisations	-	(44 528)	(12 879)
Produit de cession de placement	-	19 900	19 400
Remboursement de la dette à long terme	(135 700)	(268 693)	(173 750)
Financement à long terme	-	-	-
Activités d'investissement	(92 500)	(65 281)	(108 413)
Excédent de fonctionnement non affecté	12 000	112 000	111 331
Réserves financières et fonds réservés	-	(20 000)	(75 000)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	-	363 702	260 339

Revenus de fonctionnement	Réel 2021 (\$)	Réel 2021 (%)	Réel 2020 (\$)	Réel 2020 (%)
Taxes	1 564 574	63,3 %	1 513 309	64,5 %
Compensations tenant lieu de taxes	6 303	0,3 %	6 303	0,3 %
Transferts	605 476	24,5 %	569 117	24,3 %
Services rendus	120 956	4,9 %	110 627	4,7 %
Imposition de droits	127 446	5,2 %	110 530	4,7 %
Intérêts	3 987	0,2 %	5 799	0,2 %
Autres revenus	44 528	1,8 %	28 871	1,2 %
	2 473 270	100 %	2 344 556	100 %

Charges de fonctionnement	Réel 2021 (\$)	Réel 2021 (%)	Réel 2020 (\$)	Réel 2020 (%)
Administration générale	325 490	13,4 %	296 437	12,5 %
Sécurité publique	319 612	13,2 %	326 735	13,7 %
Transport	651 595	26,9 %	774 826	32,6 %
Hygiène du milieu	220 089	9,1 %	204 643	8,6 %
Aménagement, urbanisme et développement	176 452	7,3 %	112 006	4,7 %
Loisirs et culture	140 420	5,8 %	120 076	5,1 %
Frais de financement	53 836	2,2 %	50 604	2,1 %
Amortissement des immobilisations	539 210	22,2 %	492 389	20,7 %
Total des charges	2 426 704	100 %	2 377 716	100 %

Sommaire de la rémunération des élus	Rémunération (\$)	Allocation (\$)
Hervé Provencher	8 510	4 255
Marco Scrosati	2 837	1 418
Yves Gagnon	2 837	1 418
Étienne Hudon-Gagnon	2 837	1 418
Yvon Therrien	2 837	1 418
Lucie Coderre	2 837	1 418
Suzanne Vachon	2 128	1 064
Nicole Caron	709	355
Total	25 532	12 764

Sommaire des acquisitions d'immobilisations : Projets	2021 (\$)
Travaux TECQ 19-23	1 309 375
Acquisition niveleuse	385 246
Acquisition camion-citerne	368 668
Centre aux quatre vents	194 847
Achat - acquisition terrain	83 990
Réfection rang 5 et rang 7	58 736
Travaux station épuration	45 736
Balai ramasseur retrocaveuse	33 497
Équipements service incendie	11 362
Moins que 10k (Entrepôt, Éclairage pointe marchand, équipements de bureau, prises électrique Parc, imprimante incendie et afficheur de vitesse)	32 826
Total des acquisitions d'immobilisations	2 524 285

Les subvention reçues 2021

Acquisition niveleuse	Niveleuse	50 000\$
Compensation remboursement de la TVQ	compensation bonification TVQ	9383\$
Compensation voirie locale	subvention entretien des chemins	279 669\$
Subvention réfection chemin d'été	subvention député travaux Rang 5 et Rang 7	41 000\$
Subvention taxe d'essence subvention TECQ 2019-2023, fonds d'accessibilité	Station épuration UV et télémétrie	46 313\$
	Rénovation extérieure bibliothèque Irène-Duclos	46 743\$
	Rénovation centre Aux Quatre Vents et pavage stationnement	182 998\$
	Travaux de voirie, pavage reg 2021-328	801 367\$
Subvention Sécurité publique	Mesures sanitaires Covid-19	20 856\$
	Formation service incendie	15 868\$
Subvention PRIRL	remb PRIRL 2016-354 Rang 7 et Grande-Ligne 2016	10 283\$
Contrat entretien des chemins d'hiver	Déneigement contrat ministère des Transports	170 721\$
Matières résiduelles	Redevance Matière résiduelle	17156,38\$
Subvention loisirs, patinoire et O.T.J.	Joues Rouges CSLE	5000\$
	subvention loisirs Député	3800\$
	subvention loisirs Caisse des Sources	2000\$
	SAE Bouge au camp CSLE	750\$
	SAE Gouvernement du Canada emploi été	4863\$

\$1 708 770,38

Balle Molle

LIGUE DE BALLE POUR LES JEUNES DE 5 À 16 ANS

Saison 2022 : mai à août

Les parties des 5-12 ans ont lieu le mardi et celles des 13-16 ans le jeudi soir.

Date limite d'inscription : 16 mai

POUR S'INSCRIRE !

En personne : Au bureau municipal, au 295, Route de l'Église,

Téléchargez le formulaire via le site: www.municipalite.st-claude.ca à compter du 15 avril

Par téléphone : 819-845-7795 poste 3 ou **Courriel**: loisirs@st-claude.ca



INSCRIPTION BALLE MOLLE FÉMININE DE SAINT-CLAUDE

Vous êtes intéressées à faire partie de la ligue féminine de balle molle de Saint-Claude ?

Il est temps pour vous de communiquer avec nous pour vous inscrire !

Âge requise : 14 ans

Saison : début 11 mai au 31 août, les mercredis soirs

Date limite des inscriptions : 23 avril

Sarah : 819-578-2393 ou Carolyne : 819-578-2003



INSCRIPTION BALLE MOLLE MASCULINE DE SAINT-CLAUDE

Vous êtes intéressées à faire partie de la ligue masculine de balle molle de Saint-Claude, les lundis soirs ?

Il est temps pour vous de communiquer avec nous pour vous inscrire !

Âge requise : 16 ans

Saison : début mai, les lundis soirs

POUR S'INSCRIRE ! Joel Glaude: 819-345-2202





Le club quad de la MRC du Val St-François



Le 26 février dernier s'est déroulé le dîner hot-dog du Club Quad de la MRC du Val St-François. Ce fut un franc succès, environ 120 personnes ont profité de cette activité qui a eu lieu au relais Donald Fournier à Windsor. Merci à tous les bénévoles et les participants du club ainsi que les clubs avoisinants, spécialement les organisateurs de la randonnée en provenance du club 3 et 4 roues de l'or blanc et la gang de quad à l'infini. Un merci spécial à nos commanditaires pour les hot-dogs et accessoires; L'Intermarché pour la nourriture et les liqueurs, location windsor pour la location du BBQ ainsi que Armall pour la location 100% gratuite de toilette chimique. Votre générosité est très appréciée.

Le party de fin de saison 2021-2022 aura lieu le 30 avril au centre communautaire de Valcourt. Cette soirée prendra la forme d'un souper spaghetti avec musique, prix de présence et beaucoup de plaisir. Billet pour adulte 16\$ et enfant (4 à 10 ans) 8\$. Vous avez jusqu'au 19 avril pour réserver votre place. Vous pouvez communiquer avec le Club Quad de la MRC du Val St-François sur la page facebook, appelez au 819-574-6150 ou par e-mail au clubquadmrcvalstfrancois@gmail.com

Le conseil d'administration espère que vous avez bien profité de nos sentiers et que vous serez parmi nos fidèles membres pour la prochaine saison. Un énorme merci à tous les bénévoles car sans eux il n'y aurait pas de sentiers circulables pour pratiquer notre sport! Merci à vous chers membres de croire en notre Club et de nous encourager années après années, on se dit à la prochaine saison!



DESCENTE DU CAMPING GRATUITE AUX RÉSIDENTS DE SAINT-CLAUDE

Le Camping des Baies offre aux résidents de Saint-Claude de descendre et de sortir leur bateau **GRATUITEMENT** via la descente du Camping pour la saison 2022.

Pour se faire :

- Vous devez vous présenter au camping des Baies au 368 chemin St-Pierre sur les heures d'ouverture – de 9h à 17h ou téléphoner au 819-845-4992

- Présentez une pièce prouvant votre résidence à St-Claude



La descente restera accessible jusqu'au 12 octobre 2022

Au plaisir de vous y voir!

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE ST-CLAUDE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

NO 2022-332 CONCERNANT LA PRÉSERVATION DU LAC, LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE LAC BOISSONNEAULT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2022-332 CONCERNANT LA PRÉSERVATION DU LAC, LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE LAC BOISSONNEAULT

L'objet de ce règlement est les règles pour l'implantation d'un poste de lavage pour toutes les embarcations qui utiliseront le lac Boissonneault.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à St-Claude, ce 5 avril 2022.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS IMPORTANT AUX UTILISATEURS DU LAC BOISSONNEAULT

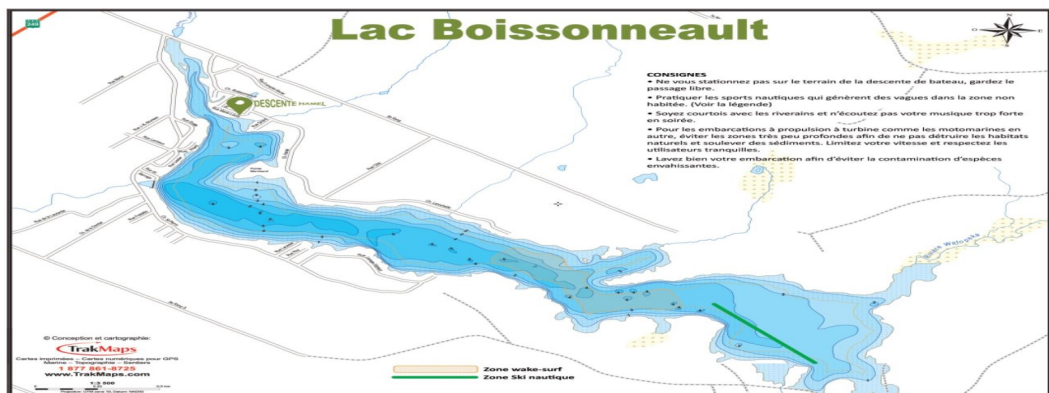
Suite à l'adoption du règlement municipal no 2022-332 concernant la prévention de la contamination du lac Boissonneault par les espèces exotiques envahissantes, nous désirons vous informer des dispositions suivantes découlant de l'application de ce règlement.

Une station de lavage de bateaux sera implantée au rang 8 au début de la saison estivale 2022. Toutes les embarcations, motorisées ou non passant devant la station devront s'y arrêter pour un lavage **OBLIGATOIRE**. À titre de résident de Saint-Claude, vous pourrez acquérir des vignettes identifiant vos embarcations. La municipalité de Saint-Claude offrira une remise de 20\$ pour chaque vignette achetée par un résident de la municipalité. L'Association des eaux et berges du Lac Boissonneault sera responsable de l'opération de la station et de l'application du nouveau règlement municipal.

À ce jour, aucun plan de Myriophylle à épis n'a été identifié dans le lac Boissonneault. De nombreux lacs environnants sont déjà contaminés, d'où l'intérêt d'offrir à notre lac un mécanisme de prévention efficace. Les embarcations nautiques itinérantes, voyageant d'un lac à l'autre, sont la principale cause de la contamination des lacs.

L'Association des eaux et berges du lac Boissonneault vous invite à remplir à l'avance une fiche pour chaque embarcation vous appartenant et que vous prévoyez mettre à l'eau pendant la saison estivale et à les présenter **lors des sessions de distributions de vignettes qui seront bientôt annoncées**. Une fiche distincte est requise pour chaque embarcation.

En respectant cette réglementation, vous nous aiderez à protéger, préserver et mettre en valeur les milieux naturels et le lac Boissonneault.



CERTIFICAT D'USAGER 2022

Inscription pour vignette d'embarcation nautique
Résident de Saint-Claude

Règlement 2022-332		No vignette :
Type de vignette	Embarcation motorisée à essence ☐ Embarcation non motorisée/électrique ☐	
Nom		
Adresse		
Municipalité		
Courriel		
Téléphone		
Description de l'embarcation (type, longueur, etc.		
Marque ou modèle		
Couleur		
Marque du moteur (si hors-bord)		
Puissance du moteur en HP		
Numéro d'immatriculation		

Si un champ est non applicable à votre embarcation, notez N/A dans la case appropriée.

Modalités :

- Chaque embarcation mise à l'eau par un résident doit avoir sa propre vignette
 - Chaque vignette est numérotée et enregistrée
 - Pour les embarcations à essence, la vignette est valide jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et est renouvelable chaque année
 - Pour les embarcations non motorisées ou électriques, la vignette est permanente et est valide tant et aussi longtemps que l'embarcation vous appartient
 - Tous les contrevenants s'exposent à une amende minimale de \$ 200 par embarcation
- Un feuillet explicatif vous sera remis avec votre vignette indiquant l'endroit où vous devrez l'apposer.

RÉCAPITULATIF DES COÛTS PAR EMBARCATION

Type de vignette	Coût total	Frais au résident	Contribution municipale
Embarcation essence	\$50	30\$	20\$
Embarcation non motorisée	0\$	0\$	0\$

Afin d'accélérer le service, vous êtes invités à présenter votre/vos fiche(s) remplie(s) lors de l'achat votre/vos vignette(s).